

COMMUNE D'ARREST**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**
en date du 8 novembre 2021

Le huit novembre deux mille vingt-et-un, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Armel BOUCHARD, Maire, dans la salle de la mairie. Tous les membres en exercice étaient présents. M. Gaylord DEBURE est désigné comme secrétaire.

Pour ce qui est du compte-rendu de la précédente réunion, Mme Bénédicte FOUQUEMBERG déclare que les questions d'initiatives doivent être retranscrites dans leur intégralité. Concernant la liste électorale, elle précise qu'elle a demandé ce jour-là que soit simplement respectée la loi pour ce qui est des critères d'inscription. Au sujet des loyers impayés depuis plusieurs années, elle avait précisé que le Maire ne pouvait les ignorer car il présentait alors le budget en tant que 1^{er} adjoint. Mme FOUQUEMBERG ajoute enfin qu'elle a signalé ce jour-là l'agressivité intolérable du Maire à son encontre et son manque de respect.

Le compte-rendu de la précédente réunion est voté à l'unanimité des membres, moins une voix « contre » (Mme Bénédicte FOUQUEMBERG).

I- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAIE DE SOMME : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le conseil municipal, destinataire du rapport que la Chambre Régionale des Comptes a rendu à propos de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme (Contrôle 2017-2020), prend acte de son contenu, des observations faites par la CRC, et des propositions envisagées par la CABS pour limiter les dysfonctionnements et réduire les dépenses. Les conseillers municipaux échangent ensuite sur la situation décrite dans ce rapport et sur l'avenir de la CABS. Sont évoqués notamment la place des petites communes par rapport à la ville d'Abbeville, l'importance du rôle des maires au sein du conseil communautaire dans la défense des intérêts des villages, l'avenir des compétences facultatives actuellement communautaires, et dont certaines pourraient être rétrocédées. Sont abordés également la collecte et le traitement des déchets (les différents systèmes existants au sein de la structure, la sensibilisation des populations), le travail des agents intercommunaux...

II- ECLAIRAGE PUBLIC : TRANSFERT DE L'ENTRETIEN A LA FDE DE LA SOMME

M. le Maire explique que depuis plusieurs mois, la société Opale Electricité n'intervient plus sur l'entretien de l'éclairage public dans le village, les problèmes d'allumage ou d'extinction dans certains secteurs n'étant donc plus résolus. Il évoque la possibilité de passer la gestion de cet entretien à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, comme la majorité des communes membres de cet établissement intercommunal ; l'organisme qui gère déjà la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électricité, prendrait en charge la maintenance des installations d'éclairage public et la gestion de l'achat d'énergie s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer ces compétences à la FDE de la Somme ; celle-ci réalisera un relevé global, effectuera un positionnement de l'ensemble des foyers lumineux avec leur nature, leurs caractéristiques et références détaillées. Chacun de ces points sera répertorié dans un logiciel accessible pour l'ensemble des dépannages à programmer ou à suivre. Un devis du coût de maintenance sous forme d'un forfait annuel sera adressé prochainement.

III- QUESTIONS DIVERSES**Recours contre la commune : autorisation au Maire à ester en justice et désignation d'un avocat**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à ester en défense vis-à-vis de la requête présentée par des administrés devant le Tribunal administratif fin janvier 2020, contre les décisions de non opposition aux déclarations préalables concernant

l'installation de l'antenne-relais téléphonique ; il désigne Maître Marc BACLET, avocat (Beauvais), pour représenter la commune.

Station d'épuration de St-Valery-sur-Somme : Etude de diagnostic du système d'assainissement d'Arrest

M. le Maire explique que la station de Saint-Valery-sur-Somme présente des dysfonctionnements, dus en partie à d'importants afflux d'eaux claires. La Préfecture a provoqué une réunion pour tenter de solutionner ce problème, à laquelle les communes reliées à cette station ont été conviées, en plus de l'Agence de l'Eau, de la DDTM et de VEOLIA. Il a été décidé que toutes les communes concernées par cette station devront réaliser un bilan complet de leur réseau d'assainissement.

La commune de St-Valery-sur-Somme est actuellement en cours de procédure de diagnostic d'assainissement, et VERDI a été choisi pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; il est de ce fait préconisé que les communes qui envoient leurs eaux usées vers cette station choisissent le même bureau d'étude. Par la suite, un cabinet sera choisi pour procéder au diagnostic lui-même, chiffré ultérieurement. L'Agence de l'Eau devrait financer cette opération à 50%.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal retient le cabinet VERDI (Albert) pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la réalisation de l'étude de diagnostic du système d'assainissement d'ARREST. Le coût de cette mission s'élève à 5 500 euros HT, financé sur le budget assainissement M49.

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

La Préfecture propose à la commune de souscrire une convention avec elle permettant de bénéficier du service de dématérialisation et de télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, budgets, arrêtés...). M. Julien CAILLET explique les avantages de ce système qui permet notamment de gagner du temps sur les délais d'enregistrement et de retours de ces actes, et de limiter les impressions et les envois « papier ».

La mairie n'ayant pas encore été destinataire du devis de la société qui sera chargée de produire le certificat électronique nécessaire à cette opération, la décision du conseil est reportée à la prochaine séance.

Versement de 1 000 euros au Groupe La Barre

Comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal, M. Christophe BOULET explique que les anciennes grilles entourant le monument du Chevalier de La Barre à Abbeville ont été cédées à la commune d'Arrest par le Groupe La Barre. M. Christophe BOULET se propose de les mettre en place au niveau du monument d'Arrest.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser au Groupe La Barre (Abbeville) la somme de 1 000 euros sous forme de don, sur le budget 2022. Une plaque sera mise en place sur les grilles une fois celles-ci posées, permettant d'informer le public de leur origine.

Rampes et garde-corps pour la nouvelle mairie

Le conseil municipal étudie les deux devis reçus pour la création et la pose de rampes au niveau des deux escaliers donnant sur la cour de la nouvelle mairie et d'un garde-corps à l'arrière (Mecaferronn et Tavernier Ferronnerie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix « pour » et une abstention (M. Christophe BOULET), retient le devis de l'entreprise Mecaferronn, d'un montant total HT de 8 027.13 euros.

Colis de fin d'année

M. Julien CAILLET donne le compte-rendu de la réunion que la commission fêtes et cérémonies a tenu le 12 octobre dernier. Cette année, les colis (destinés aux 68 ans et plus) seront différents pour les couples et les personnes seules. La composition du colis est détaillé ; les commerçants ont été contactés afin d'établir leurs devis. La préparation et la distribution sont prévues le 11 décembre, à partir de 8h.

Téléthon du 4 décembre 2021

M. Julien CAILLET donne le compte-rendu de la réunion de préparation du Téléthon qui s'est tenue le 5 octobre dernier. Le programme du samedi après-midi (dès 14 h) est détaillé, avec la participation des associations du village (jeux à la salle des fêtes, tricot, crêpes, chocolat et vin chaud, lavage de voitures...). Le pass sanitaire sera demandé à l'entrée de la salle.

Sorties de secours de la salle des fêtes

Le conseil municipal étudie les deux devis de remplacement des blocs de sécurité et batteries hors-service à la salle des fêtes. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil retient la proposition de Triangle Incendie (Friville-Escarbotin), s'élevant à 1 524.82 euros HT.

Projet de Thibault GUERN

M. Davy PACQUES expose au conseil municipal le projet que Thibault GUERN propose de mettre en place le week-end du 22 mai (du vendredi au dimanche) à la salle des fêtes, suite à l'exposition qu'il a réalisée en juin dernier dans la nouvelle mairie.

Cette manifestation engloberait une exposition d'anciennes photos d'Arrest, une exposition de véhicules anciens, un marché du terroir, et une conférence que Thibault tiendrait en public. M. Davy PACQUES trouve ce projet extrêmement intéressant, bien monté, et très bénéfique pour le village qui se trouve ainsi mis en avant.

Le conseil municipal est tout à fait d'accord pour aider Thibault à l'organisation matérielle de cette exposition, et pour l'aider financièrement, sur présentation de devis de dépenses. Toute personne ayant des contacts ou des documents pouvant aider Thibault dans l'organisation de ce projet sont invitées à le contacter.

Travaux sur l'église

M. le Maire explique avoir participé à une réunion à l'église avec Mme Bernadette DELABIE, Présidente de l'association Rénov'église, et le Département et la Région qui souhaitent voir l'édifice. Ils sont d'accord pour subventionner le projet de restauration des vitraux et des murs à 80% au total (l'association finançant la part restante), et pour que l'opération puisse être scindée en tranches.

Opération « brioches »

L'opération a permis de récolter la somme de 708.20 euros, soit 484.20 euros nets une fois le boulanger remboursé de la confection des 160 brioches.

Spectacle de Noël de l'école

La troupe Amuséon a été retenue en accord avec l'équipe enseignante pour animer le Noël de l'école le mardi 14 décembre prochain ; le coût des deux prestations (maternelle le matin et primaire l'après-midi) s'élève à 870 euros, pris en charge par la commune et l'APE (pour 300 €).

IV- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Hélène HENOCQUE demande si la pose d'un miroir est prévue au carrefour de la place Robert Becquet et de la rue Basse Boulogne, la visibilité étant très réduite. M. le Maire répond qu'un miroir a été commandé.

Mme Amandine FORESTIER signale que le miroir face au parking en herbe rue de Catigny n'est pas bien réglé.

La question des trous en formation sur diverses chaussées de la commune est de nouveau évoquée ; M. le Maire explique que malheureusement il n'y a toujours pas de macadam disponible à ce jour.

M. Serge FLET demande si les problèmes d'entretien de végétation près de la rivière ont été résolus de côté de chez Mme SEIGNEUR. M. le Maire en a parlé à M. HENEMRYCK. Pour ce qui est du pont de la Tuffière, les abords ont été nettoyés par le syndicat.

Mme Amandine FORESTIER espère que la commission fleurissement pourra participer aux décisions concernant la végétalisation de la place Augustin Delahaye. M. le Maire confirme que la commission sera associée à cette réflexion.

Mme FORESTIER demande à quoi correspondent les boîtiers installés sur certains poteaux. M. le Maire répond qu'ils sont en rapport avec la fibre. La question du retrait des anciens poteaux rue Basse Boulogne est soulevée : ceux-ci sont retirés actuellement au coup par coup, mais les trottoirs ne pourront être terminés que quand tous ces poteaux auront disparu.

Mme FORESTIER revient sur le Noël de l'école et regrette que les parents ne puissent participer à une fête avec leurs enfants. M. Davy PACQUES précise que la municipalité n'a pas à intervenir sur les activités organisées pendant le temps scolaire. Il avait cependant demandé à Mme la Directrice lors de leur dernière réunion si un spectacle allé être organisé par l'école le samedi, permettant aux parents d'y assister ; cette proposition a été rejetée, des raisons sanitaires étant invoquées.

M. Gaylord DEBURE regrette qu'il ne se passe rien depuis bien longtemps au niveau de l'école (animations, sorties...) ; il craint que cela n'affecte de nouveau les effectifs.

Le conseil municipal débat de la possibilité d'organiser hors temps scolaire une animation pour les enfants à l'occasion de Pâques par exemple, ou pour Noël l'année prochaine, voire une kermesse en fin d'année scolaire... La question du financement est également soulevée, la commune participant déjà à l'animation de Noël pendant le temps scolaire.

